

17 oct 2018 -12:57

## Dix ans pour réussir : la Belgique face au défi de l'intégration des immigrés sur son marché du travail

Ce 17 octobre, le Conseil supérieur de l'emploi présente son rapport consacré à la situation des immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique. À cette occasion, il organise une conférence destinée à un public de spécialistes du marché du travail et de la migration, ainsi qu'aux responsables politiques, aux partenaires sociaux et au monde associatif.

Au cours de l'histoire de la Belgique, l'immigration a été régulièrement sollicitée pour soutenir le développement économique du pays, mais l'on constate aujourd'hui que le taux d'emploi des immigrés non-UE avoisine les 50 %, soit un niveau de 20 points de pourcentage inférieur à celui des personnes nées en Belgique. En comparaison des autres pays de l'UE, il s'agit du taux d'emploi le plus faible et du troisième écart le plus grand!

L'intégration sur le marché du travail dépend notamment des caractéristiques des immigrés. Or, par rapport à la moyenne de l'UE, la Belgique attire proportionnellement plus d'immigrés non-UE dans le cadre d'un regroupement familial ou pour des raisons humanitaires ou de protection internationale. À l'inverse, moins d'immigrés viennent à l'origine pour un emploi ou poursuivre des études. Comparativement aux natifs, ils présentent une part plus grande de personnes faiblement éduquées.

Sur la base de nos estimations, 23 % seulement de l'écart entre le taux d'emploi des natifs et des immigrés nés en dehors de l'UE peut s'expliquer par leurs caractéristiques personnelles (âge, genre, région d'habitation, niveau d'éducation). C'est le niveau d'éducation qui constitue le principal déterminant. La partie inexpliquée peut être due à des facteurs qui n'ont pas pu être inclus dans l'analyse, comme le statut matrimonial ou le nombre d'enfants qui influencent la décision de participer ou non au marché du travail, notamment chez les femmes. Le réseau social peut aussi jouer un rôle important. Les conséquences de discriminations ne peuvent pas être exclues non plus.

L'accès à l'emploi n'est pas le seul problème que les immigrés non-UE rencontrent sur le marché du travail, la qualité de leur emploi est aussi en question. Ils occupent des emplois plus précaires et moins rémunérateurs que les natifs. Ils sont les plus présents dans des branches telles que les activités de services administratifs et de soutien ainsi que l'Horeca qui sont celles où les salaires sont les moins élevés. En 2016, le revenu des personnes nées en dehors de l'UE était inférieur de plus de 43 % à celui des natifs. Ils ont également des carrières professionnelles moins stables avec des épisodes de chômage et des périodes d'inactivité plus nombreux. L'inactivité est particulièrement répandue parmi les femmes immigrées non-UE, 61 % d'entre elles sont au foyer alors que ce n'est le cas que de 25 % des femmes natives.

### Comment redresser la situation?

L'efficacité des politiques devra être mesurée au travers d'un objectif lisible, ambitieux et réaliste. Pour cela, il faut tenir compte de l'ensemble des personnes nées en dehors de l'UE et non uniquement de celles ayant une nationalité hors UE. Relever leur taux d'emploi au niveau de l'actuelle moyenne européenne semble répondre à ces critères. Le Conseil propose l'objectif 10/10. Il s'agit de relever de 10 points de pourcentage en 10 ans le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE, soit le faire passer de 52 à 62 %. Par sa simplicité en termes de formulation et de suivi, il constitue un message clair adressé à tous les acteurs politiques et économiques, ainsi qu'à la population, quant à la nécessité d'agir sans plus tarder. Face à l'ampleur et à la complexité du défi, l'engagement de tous est en effet nécessaire.

Le Conseil a ainsi identifié dix leviers d'actions qui s'articulent autour de deux axes: la politique migratoire définissant les conditions d'accès au territoire et la politique d'insertion sur le marché du travail.

#### I. Adapter les conditions d'accès au territoire

1. Revoir les conditions du regroupement familial
2. Mettre en place un plan d'intégration familial
3. Simplifier les procédures administratives des employeurs et des immigrés
4. Attirer les « talents »
5. Accéder plus rapidement et sans restriction au marché du travail

#### II. Repenser l'insertion sur le marché du travail

6. Mesurer pour comprendre et apporter des réponses adaptées
7. Intégrer plus efficacement grâce à la priorité donnée au travail
8. Rendre plus efficace et plus rapide la reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger
9. Valoriser la diversité et lutter contre la discrimination
10. Coordonner les initiatives locales

#### Plus d'informations

[Conseil supérieur de l'emploi: rapport octobre 2018](#)

[Conseil supérieur de l'emploi: rapport octobre 2018: présentation](#)

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
02 233 41 11  
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner  
Attachée Direction de la communication  
0494 69 32 01  
[anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be](mailto:anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be)

Sandy Deseure  
Diensthoofd Directie van de communicatie  
0485 83 70 57  
[Sandy.deseure@werk.belgie.be](mailto:Sandy.deseure@werk.belgie.be)